

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du lundi 6 décembre 2016 à 19 h 00**

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, BLANC, DARDENNES, ARLAT, CLOUET, FURST, JEANDEL, MELOTTE, DAUCHELLE, PERDU, BLANCHARD, GUILLIOT

Absents excusés : M. & Mme SCHAMBERT, DEAN, DELARUELLE, DELAFALIZE, POLLET, TISNE, UTH

Pouvoir : M. SCHAMBERT qui a donné pouvoir à M. DARDENNES  
M. TISNE qui a donné pouvoir à Mme BLANC  
M. DELARUELLE qui a donné pouvoir à Mme ARLAT

Madame FURST a été élue secrétaire.

Présents sur 19 : 12

Votants : 15

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –RECRUTEMENT D'UN EMPLOI VACATAIRE - SACS DECHETS**

Considérant que la distribution des sacs d'ordures ménagères, de tri sélectif et de déchets verts est effectuée, depuis 2003, par la commune ;

Madame le Maire propose de confier à Monsieur Michel DHIERS la distribution des sacs de déchets et la tenue des permanences

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recourir au service de Monsieur Michel DHIERS pour la distribution des sacs de tri selon le tarif suivant : 1 800 € brut pour la distribution de sacs Ordures Ménagères, Tris et Déchets Verts sur l'année et la tenue des permanences.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –RECRUTEMENT D'UN EMPLOI VACATAIRE - ARC INFOS**

Considérant que les distributions de documents d'information de l'Agglomération et notamment des «ARC Infos» sont gérées au niveau de la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

Considérant le caractère occasionnel de ces distributions ;

Madame le Maire propose de recruter un agent vacataire ou de confier cette mission à un agent communal.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de créer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour ces distributions :

Soit de recourir à un agent titulaire en poste rémunéré selon le tarif de 0,22 € brut par foyer et par distribution pour les revues ARC Infos (sur la base de 931 foyers et de 15 distributions annuelles)

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2016 – COMPLEMENTS**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions complémentaires suivantes :

- |                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| - CACCV                           | 300,00 € |
| - COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE | 65,00 €  |

La dépense est inscrite au budget Primitif 2016 – chapitre 65 – Article 6574.

## FINANCES AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017

Madame le Maire expose que l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée autorise le Maire à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget primitif, des dépenses nouvelles imputables à l'exercice en cours, le montant des crédits susceptibles d'être ainsi engagés étant limité, en section de fonctionnement, à celui des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager et mandater par anticipation de telles dépenses, mais dans une limite fixée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette. Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l'affectation des dépenses autorisées et leur montant.

Considérant que les crédits d'investissements inscrits pour l'exercice 2016 (Compte 20, 21, 23 et 27) représentaient un montant global de 2 146 217,00 € et que l'enveloppe ( 25% ) des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2017, s'élèvent à 536 554 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** en application de l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, d'autoriser Madame le Maire à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2017 les dépenses suivantes :

<b>OPER.</b>	<b>Article</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
24	2183	Matériel administratif	5 000,00
24	2184	Matériel administratif	5 000,00
27	2183	Matériel Scolaire	5 000,00
27	2184	Matériel Scolaire	5 000,00
28	21571	Matériel roulant	5 000,00
28	2184	Matériel divers	10 000,00
65	2313	Groupe Scolaire	30 000,00
67	2111	Terrains Nus	187 000,00
73	2031	Espaces publics	3 000,00
73	2315	Espaces publics	30 000,00
94	2313	Mairie Travaux	25 000,00
95	2315	Chemins communaux	90 000,00
102	2313	Logement Rue Bazin	100 000,00

**TOTAL : 500 000,00 €**

## DESIGNATION D'UNE ALLEE PRIVEE ET NUMEROTATION SQUARE DU BOIS GODON

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit délibérer pour nommer l'allée privée propriété de la société BATITERRE au 15 rue de Compiègne et destiné à constituer à terme la voie d'accès à de 10 futurs logements. Madame le Maire précise que cette désignation officielle n'entraîne aucun transfert de propriété au profit de la Commune ni ne constitue une quelconque démarche de rétrocession.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal

**DECIDE** de nommer cette allée privée constituée des parcelles ZC 75 et ZC 73 sous la désignation suivante :  
« Square du Bois Godon ».

**DECIDE** de numéroter les habitations de 1 à 10 square du Bois Godon.

## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (MODIFICATION)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté un règlement intérieur le 18 avril 2014

Madame le maire rappelle que ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de notre assemblée.

Madame le maire précise qu'il est envisageable d'amender ce règlement pour :

- Etablir que la transmission des convocations se fait par voie dématérialisée
- Etablir que la transmission des comptes rendus se fait par voie dématérialisée

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à cette modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal qui demeure donc inchangé.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PAR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

OBJET	ENTREPRISES	MONTANT
VEHICULE NISSAN E-NV200	UGAP	21 897,24 €TTC
PANNEAUX PIETONS LUMINEUX	CAPOISE	4 723,87 €TTC

## PROCHAINES DATES

Commission électorale	sam. 07/01/2017 11:00	Victoire	lun. 08/05/2017
Repas du personnel	mer. 11/01/2017 12:15	Conseil Municipal	mar. 09/05/2017 19:00
Porte ouverte Mairie	sam. 21/01/2017 10:00 à 12 :00	Brocante	dim. 14/05/2017 00:00
Vœux Le Meux	mar. 24/01/2017 19:00	ELECTION LEGISLATIVE	dim. 11/06/2017 08 :00 à 19 :00
CCAS (CA et BP)	mar. 07/02/2017 18:00	ELECTION LEGISLATIVE	dim. 18/06/2017 08 :00 à 19 :00
Conseil Municipal (CA DOB)	mar. 07/02/2017 19:00	Conseil Municipal	mar. 27/06/2017 19:00
Commission cantine à JAUX	mer. 08/02/2017 09:30	feux d'artifice	sam. 02/09/2017 00:00
Commission électorale	lun. 27/02/2017 18:00	Conseil Municipal	mar. 12/09/2017 19:00
Trophée de la réussite	ven. 10/03/2017 18:00	Conseil Municipal	mar. 07/11/2017 19:00
Conseil Municipal	mar. 28/03/2017 19:00	Armistice	sam. 11/11/2017 00:00
ELECTION PRESIDENTIELLE	dim. 23/04/2017 08 :00 à 19 :00	Conseil Municipal	mar. 19/12/2017 19:00
ELECTION PRESIDENTIELLE	dim. 07/05/2017 08 :00 à 19 :00	Colis des aînés	lun. 18/12/2017 10:00

Le 13 décembre 2016

Le Maire

Evelyne LE CHAPPELLIER